

LA DESINFORMATION AUDIOVISUELLE CONTINUE

Il y a près d'un an, le journaliste de France 2 David PUJADAS, à l'occasion d'un journal télévisé, annonçait qu'un gardien de la paix était rémunéré à hauteur de 2133 euros mensuels, nets.

Cette fois ci, c'est la chaine TF1 qui s'illustre malheureusement dans la désinformation sur la fonction policière dans son journal de 20 heures en date du 16 janvier 2009.



Un journaliste y affirme que, je cite : « les policiers perçoivent une prime qui tient compte des procès verbaux dressés ».

Ineptie relayée par Monsieur Luc POIGNANT, du syndicat de police SGP-FO, précisant que « les résultats ça passe aussi par la verbalisation ».

Au lieu de jeter de l'huile sur le feu en excitant le public par de tels propos, il serait préférable de vérifier les informations avant de les diffuser.

Une fois de plus, les médias dénigrent la fonction policière.

J'ajoute que le mérite d'un policier ne se mesure pas au nombre de verbalisations mais à bien d'autres critères.

Un syndicaliste qui ose écrire ce que tout le monde pense.

Faites comme moi, rejoignez le syndicat FPIP
un syndicat honnête envers les collègues.

DAVID METTE
Secrétaire régional Lorraine
19/01/2009

“ Il n'est point de bonheur sans liberté ni de liberté sans courage ”

Périclès